



ENCADREMENT TECHNIQUE

SOUS-SECTION 4 – RECYCLAGE



DURÉE
1 JOUR

FORMATION-SÉCURITÉ
— FORMER • PRÉVENIR • PROTÉGER —

VERSION 2026



PUBLIC CONCERNÉ

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Personnel d'encadrement technique



PRÉREQUIS

- Être majeur
- Avis d'aptitude médicale renforcée



ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.



DURÉE & EFFECTIF

1 jour / 7 heures

Horaires :
9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

10 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT

Partenaire sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS & MÉTHODES

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.
- EPI amiante SS4 mis à disposition pour chaque participant lors de la formation.
- Plate forme pédagogique amiante sous section 4

CONTENU DU STAGE

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique : 1 journée

Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
Régions à terrains amiantifères.
Les exigences de la réglementation
Interdiction de l'amiante
Prévention du risque pour les interventions
Protection des travailleurs
Élimination des déchets amiantés
Dispositions pénales encourues par l'employeur
Exigences du Code de la santé
Obligations des propriétaires.
Les documents administratifs
Repérage et diagnostic
Obligations des armateurs
Analyse critique des documents pour évaluer les risques.
Identification de l'amiante
Produits et dispositifs
Modalités d'identification
Rapports de repérages et diagnostics
Produits ou procédés de substitution à l'amiante
Obligations du donneur d'ordre.
La gestion des déchets Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets.
Les actions à mener avant les interventions
Evaluation des risques et ses résultats
Notices de postes
Choix des méthodes de travail.
Les procédures et méthodes d'intervention

SUITE EN PAGE 2

TARIF • LIEU • DÉLAI D'ACCÈS

Tarif Inter-entreprises : nous consulter
Tarif Intra entreprise : nous consulter
Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91
Dates : cf. planning de nos stages Inter à Lisses
Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences :

Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION - Validité certification : Date d'enregistrement 19/10/2023 | fin validité : 31/12/2027 – Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - RS6420



CONTACT

01 80 85 65 05
info.a3formationsecu@gmail.com



OBJECTIFS

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

- Définir les procédures adaptées aux interventions

- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

- Rédiger un mode opératoire sur la base des résultats de l'évaluation des risques, s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et le faire appliquer

ÉVALUATION & VALIDATION

Test de connaissance théorique (QCM)

Contrôle continu pour la partie pratique
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.

Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.

Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.

Une attestation de compétence amiante sera remise à l'employeur pour les participants ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

SARL A3 Formation-Sécurité, 15 Rue des Pyrénées, 91090 LISSES / Tel : 01 80 85 65 05

email : info.a3formationsecu@gmail.com / SIRET : 803 646 249 00042 / NAF : 8159A

Déclaration d'activité N°11 91 07 488 91 auprès du préfet de la région IDF, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DU STAGE

SUITE DU PROGRAMME

Formation théorique : suite

Élaboration validation et transmission du mode opératoire

Le mode opératoire et les autres documents de la prévention des risques : (DU, PPSPS, Plan de prévention).

Procédures à réaliser pendant l'intervention,

Modalités de suivi des interventions Gestion des situations d'urgence.

Procédures à réaliser après intervention

Gestion administrative et technique des déchets Suivi de l'exposition des opérateurs : obligations et modalités pratiques.

Formation pratique :

Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

Sur la base de l'évaluation des risques :

- Être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

